

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEME, AGISSANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR, CEDE SA PARTICIPATION MINORITAIRE (6,25%) DANS LE PROJET EOLIEN OFFSHORE MERKUR

Le 14/05/2020

Le consortium composé de fonds gérés et/ou conseillés par Partners Group (50%), InfraRed Capital Partners (25%), DEMA Concessions (12.5%), GE Energy Financial Services (6.25%) et l'ADEME, agissant dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (6.25%) ont officiellement cédé le 13 mai 2020, 100% de Merkur Offshore GmbH, une des plus grandes fermes éoliennes en mer d'Allemagne, à APG, fonds de pension néerlandais et The Renewables Infrastructure Group Limited ("TRIG"), une société d'investissement listée à Londres, figurant dans l'indice FTSE 250 et conseillée par InfraRed Capital Partners.

Merkur Offshore GmbH est une société basée à Hambourg, en charge de la planification et la construction d'une ferme éolienne en mer de 396 MW située à environ 45 km au nord de l'île allemande de Borkum en Mer du Nord. Le projet est équipé de 66 turbines General Electric ("GE") Haliade-150 6-MW et a été mis en service en Juin 2019.

La cession de la participation de l'ADEME a été gérée pour le compte de l'ADEME par ADEME Investissement.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies. Le troisième volet du PIA, le PIA 3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> - Twitter : @SGPI_avenir

ADEME INVESTISSEMENT EN BREF

ADEME Investissement a été créée en décembre 2018 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement. Société détenue à 100% par l'Etat, elle vise à financer en fonds propres des projets d'infrastructures innovantes dans le domaine de la transition énergétique et écologique aux côtés d'acteurs privés. Sa vocation est de pallier les difficultés de financement des unités dites de « premières commerciales ». Elle est dotée d'une enveloppe de 400 millions d'euros.

Pour en savoir plus : <https://www.ademe-investissement.fr/>

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.**